

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Busard cendré

Circus pygargus

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

A Surveiller

DETERMINANTE ZNIEFF

Non – Espèce complémentaire

Photo : Rein Hofman



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 97-118 cm

Longueur : 42-55 cm

Le Busard cendré est un rapace de petite taille chassant les insectes et les petits rongeurs en vol rasant.

Le mâle est gris clair avec l'extrémité des ailes noires et un net trait noir sur les grandes couvertures.

La femelle est brune avec un croupion blanc bien marqué. Les jeunes sont facilement reconnaissable à leur coloration rousse.

DISTRIBUTION

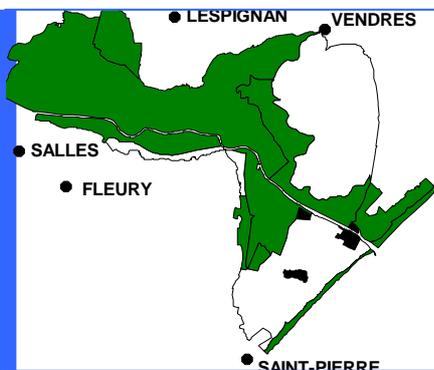
Languedoc-Roussillon : Tout le Languedoc Roussillon

France : Presque toute la France

ÉCOLOGIE

Le Busard cendré niche au sol dans les marais, les jeunes plantations d'arbres, les landes et friches, mais aussi, par défaut, dans les prairies de fauche et les cultures où niche près de 70 % de la population française. En Languedoc-Roussillon, l'espèce niche préférentiellement en garrigue, en particulier dans les formations à chêne kermès.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



L'espèce ne se reproduit pas dans la ZPS. Ses sites de reproduction se situent sur la montagne de la Clape (Garrigue à chêne kermès, particulièrement). Quelques individus adultes chassent régulièrement dans la plaine viticole et les zones de marais.

L'espèce est également présente en période de migration où elle utilise l'ensemble de la Basse Plaine de l'Aude comme site de chasse.

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

Dans la Basse plaine de l'Aude, la principale menace est la disparition des milieux prairiaux, site principal de chasse de l'espèce.

CONSERVATION

- Mise en place de mesures agri-environnementales et retour à une agriculture traditionnelle (gestion patrimoniale des espaces agricoles, réduction des intrants)